

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC**

Séance du 27 février 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 17

Votants : 17 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 20/02/2026

Date d'affichage : 20/02/2026

Présents : GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MELLAN Lionel - MANENTI Rémy - RIZZON Bruno - GACHET Roger - MICHELLAND Bruno - GAZET Véronique - COMBET Claire - JABOUILLE Martine - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - BIBOLLET Nicolas - RICHARD Denis - RICO PEREZ José - BAZIN Josyane - PEREZ Stéphanie

Excusés :

DELWAL Jean Luc - GENON Marie - MASSUTTI Carole - JALLIFFIER-VERNE Christelle (pouvoir à Josyane BAZIN) - MARTINET Jacky (pouvoir à Hervé GENON)

A été nommée secrétaire de séance : Josyane BAZIN



Objet : TELETRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES (commune, caisse des écoles, ccas) via l'application ACTES au format XML

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour permettre le passage en compte financier unique (obligatoire à compter de janvier 2027), il est impératif que les documents budgétaires de la commune, de la caisse des écoles et du ccas (budgets, décisions modificatives) soient télétransmis via l'application ACTES au format XML.

Afin d'éviter des frais supplémentaires, il est possible de télétransmettre les documents budgétaires (et délibérations afférentes) de la caisse des écoles et du Ccas via le compte de télétransmission de la commune.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide que tous les documents budgétaires (budgets primitifs, décisions modificatives, CFU, délibérations afférentes) seront transmis via le compte de télétransmission de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LA Secrétaire de séance :

BAZIN Josyane

Le Maire :

GENON Hervé